



Vente dans l'état après incendie

Par **KBak**, le **14/07/2014** à **11:41**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir s'il est possible de vendre mon appartement en l'état après incendie pour un client qui souhaiterait le rénover

Y a-t-il dans ce cas des dispositions particulières par rapport à la vente d'un bien classique?

D'avance merci pour votre réponse.
Bien cordialement.

Par **domat**, le **14/07/2014** à **15:53**

bjr,

à priori je ne vois rien qui l'interdit mais le problème c'est de connaître l'étendue exacte des dégâts sachant que le vendeur doit une garantie sur le bien vendu à son acquéreur.

que ferez-vous si votre acquéreur constate que les dégâts sont plus importants que prévus et vous demande une compensation au titre de la garantie.

de toute façon il me semble que vous devez fournir un certain nombre de diagnostics pour la vente.

cdt

Par **KBak**, le **14/07/2014** à **19:02**

Bjr

Merci pour votre réponse.